

DECLARATION DES PERFORMANCES (DoP)

N° DOP : 0003-2013-07-01

1. Produit type :

Panneau ignifugés P2

2. Numéro de lot et/ou appellation commerciale :

ROCFLAM

3. Usage prévu :

Usage intérieur en milieu sec en tant que composant non structurel

4. Fabriqué par :

**ARMOR PANNEAUX
ZI LA GARE
VAL D'OUST 56460
FRANCE**

6. Système d'évaluation et de vérification de la constance de la performance :

Système 1

7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

L'organisme notifié FCBA 0380 a réalisé l'inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine ainsi que la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanente du contrôle de la production en usine et a délivré le certificat de contrôle de la production en usine : 0380 – CPR – 0566

9. Performances déclarées :

Système	Caractéristiques essentielles	Performances						Spécification technique harmonisée	
1	PCP	NPD*						NF EN 13986: 2004 +A1 :2015	
	Dégagement de formaldéhyde	E1							
	Gamme d'épaisseur considérée	X	X	X	X	X			
	Epaisseur en mm	>6 à 13	> 13 à 20	> 20 à 25	> 25 à 32	> 32 à 40	> à 40		
	Massé volumique (en kg/m ³)	790	750	740	740	700			
	Cohésion interne (N/mm ²)	0.40	0.35	0.30	0.25	0.20			
	Résistance à la flexion (N/mm ²)	13	13	11.5	10	8.5			
	Module d'élasticité en flexion (N/mm ²)	1800	1600	1500	1350	1200			
	Réaction au feu :	B-s2,d0							
	Tolérances générales (départ usine)								
Tolérances en longueur et largeur			±5mm	EN 324-1					
Tolérances en épaisseur (poncée)			±0.3mm						
Tolérances de rectitudes des bords			1.5mm/m	EN 324-2					
Tolérances d'équerrage			2mm/m						
Teneur en humidité			5 à 13%	EN 322					
Tolérance de la masse volumique moyenne à l'intérieur d'un panneau			±10%			EN 323			

*NPD=pas de performance déclarée

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances indiquées au point 9. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Pour le fabricant et en son nom par : **Thierry LE GAL – Directeur de production**

Le : 09 Mai 2023 au Val d'Oust

CERTIFICAT DE CONSTANCE DES PERFORMANCES CERTIFICATE OF COMPLIANCE OF PRODUCTION CONTROL ON-SITE

CE N° 0380 - CPR - 566

Dans le cadre du Règlement (UE) n° 305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 09 mars 2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la directive 89/106/CEE du Conseil, il a été établi que pour le produit :

In the framework of the EU Regulation N° 305/2011 set forth by the European Parliament and the Council on 09 March, 2011, which harmonised the conditions to commercialise construction products and repealed Directive 89/106/CEE of the Council, it was established that for the following product:

Panneau de particules

Particle board

Epaisseur (thickness) : 10 à 50 mm - Masse volumique (density) : 650 à 850 kg/m³

B-s2,d0 selon EN 13501-1 (rapport de classement européen n° fcba 11/RC-43) /

*(european classification report n° fcba 11/RC-43),
(Conditions d'utilisations du produit : voir annexe jointe)*

Fabriqué par la société (Manufactured in the plant) :

**ARMOR PANNEAUX SA - 31 av. des Frères Rey - La Chapelle
Caro - 56460 VAL D'OUST**

FCBA, en tant qu'organisme notifié n° 0380, a déterminé le produit type sur la base d'essais de type (y compris l'échantillonnage), de calculs relatifs au type, de valeurs issues de tableaux ou de la documentation descriptive du produit ; a réalisé l'inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine et réalise la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanentes du contrôle de la production en usine (système 1).

FCBA, as the notified body N° 0380, determined the typical product on the basis of typical tests (including sampling), calculations concerning the type, values from tables or documentation describing the product; carried out the initial inspection of the fabrication facility and tested production on site, as well as carrying out surveillance, assessment and continuous approval of the on-site production (system 1).

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'attestation de conformité du contrôle de la production en usine décrites dans la spécification technique harmonisée de référence **13986 : 2004 + A1 : 2015** sont appliquées.
The present certificate attests that all provisions concerning the conformity attestation of the on-site production set forth in the harmonised technical specification of reference NF EN 13986: 2004 + A1 : 2015 have been applied.

Ce certificat a été délivré pour la première fois le **14/11/2013** et, sauf retrait ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique harmonisée de référence, les conditions de fabrication en usine et le contrôle de la production en usine restent conformes.

This certificate was issued for the first time on 14/11/2013, and except for withdrawal or suspension, shall remain valid as long as the conditions described in the harmonised technical specifications, production conditions on the site and production testing in the facility shall continue to conform.

La liste des certificats de conformité valides est disponible sur le site (*the list of valid certificates of conformity can be accessed on the*) www.fcba.fr.



Siège social
10, rue Galilée
77420 Champs-sur-Marne
Tél +33 (0)1 72 84 97 84
www.fcba.fr

Siret 775 680 903 00132
APE 7219Z
Code TVA CEE : FR 14 775 680 903

Délivré à (Issued in) CHAMPS-SUR-MARNE, le 20/12/2022
N° 566/2014/4
Annule et remplace le n° 566/2014-FR/3

Pour (For) FCBA,
Le Directeur Certification
The Certification Director
Alain HOCQUET

Bordeaux, le 26/07/2023

ARMOR PANNEAUX SA
31 av. des Frères Rey
La Chapelle Caro
56460 VAL D'OUST

À l'attention de Monsieur T. LE GAL

N/Réf. : IBC-CERT/CM/CCa – 23/0490

Objet : *Attestation du maintien de la conformité Système 1 – 0380-CPR-566*
Object: *Certificate of conformity conservation - System 1*

Monsieur,

FCBA, en tant qu'organisme certificateur notifié au titre du Règlement des Produits de Construction, a réalisé le **17/07/2023**, l'évaluation et l'appréciation permanente du contrôle de la production en usine dans votre établissement.

FCBA, as certifying body, gives notice that in the context of the Construction Product Regulations, on 17/07/2023, a permanent evaluation and assessment of the factory production control in your establishment was completed.

Cet audit a permis d'établir la conformité du contrôle de la production en usine que vous avez mis en place, aux exigences décrites dans la spécification technique harmonisée de référence **NF 13986 - 2004 + A1 : 2015**.

This audit enabled the verification of the conformity of the factory production control that you put into place, within the requirements defined in the NF referenced 13986 - 2004 + A1 : 2015 harmonised technical specifications.

Cette attestation fait référence au certificat de constance des performances **566/2014/4**.
This certificate refers to the certificate of performance consistency 566/2014/4.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information si vous le souhaitez.
We remain at your disposal for any additional information if required.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos sincères salutations.
Sincerely,

Le Chargé du Marquage CE



Siège social
10, rue Galilée
CS 81050 CHAMPS SUR MARNE
77447 MARNE LA VALLEE CEDEX 2
Tél +33 (0)1 72 84 97 84
www.fcba.fr

Siret 775 680 903 00132
APE 7219Z
Code TVA CEE : FR 14 775 680 903

Institut technologique FCBA : Forêt, Cellulose, Bois – Construction, Ameublement